

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Naegelen, Mme Bassire, M. Panifous, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier, M. Molac,  
M. Castellani, Mme Descamps, M. Guy Bricout, M. Pancher, M. Serva, M. Taupiac et  
Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 51 par les deux phrases suivantes :

« La politique de ressources humaines et la hausse des effectifs de la direction générale de la sécurité extérieure assurent un juste équilibre entre effectifs civils et effectifs militaires. En tout état de cause, les militaires ne sauraient représenter moins de 20 % du total des effectifs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir une part minimale de militaires au sein de la DGSE.

Si cette LPM, comme la précédente, entend mettre l'accent sur les services de renseignement et prévoir des recrutements dans le domaine, il est important de préserver l'identité de ces services.

Le directeur de la DGSE, Bernard Émié, a alerté sur la baisse constante de la proportion de militaires au sein de sa direction.

En 2017, la DGSE ne comptait déjà plus que 25 % de militaires dans ses rangs. Il est donc essentiel de placer un plancher de 20 % de militaires pour permettre à la direction de préserver ses compétences et son identité.

Il appartiendra au ministère de renforcer l'attractivité et la fidélisation des effectifs pour ce service, c'est le seul moyen pour maintenir le niveau des équipes de renseignement.